Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Vista Boscalit Aqua-Isoleergrond Kleurloos
Mise à jour : 12.06.2024 **Version :** 10.0.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Vista Boscalit Aqua-Isoleergrond Kleurloos (11102-000000)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Couche de fond diluable a l'eau pour l'isolation et le blocage de nicotine, suie, bitume, goudron et tache d'eau, approprié pour isoler et bloquer des matières boiseuses

Remarque

Application voir fiche technique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur : VISTAPAINT B.V.
Rue/Boîte Postale : Reflectiestraat 20
Sigle du pays/Code postal/Localité: 2631 RV Nootdorp-Nederland
Téléphone : 0031(0)70-3694141
E-mail : info@vistapaint.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NEDERLAND: Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum
Postbus 1
3720 BA Bilthoven
Notrufnummer: + 31 30 247 88 88
NB Ce service est seulement disponible pour des médecins (vétérinaire), pharmaciens et autres spécialistes.

BELGIEN/BELGIQUE: Antipoisoncenter/Antigiftcentrum/Centre Antipoisons/Antigiftzentrum
+ 32 (0) 70/245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208	Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1). Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

(2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)PROPANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119450011-60-xxx ; N°CE : 252-104-2; N°CAS : 34590-94-8

Poids :	≥ 1 - < 5 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Substance non évaluéeSubstance pour laquelle s'applique une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120761540-60-xxxx ; N°CE : 220-120-9; N°CAS : 2634-33-5

Poids :	≥ 0.005 - < 0.05 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400
Limites de concentrations spécifiques :	Skin Sens. 1 ; H317: C ≥ 0.05 %

MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120764691-48-xxxx ; N°CAS : 55965-84-9

Poids :	≥ 0.00015 - < 0.0015 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Acute Tox. 2 ; H310 Acute Tox. 2 ; H330 Acute Tox. 3 ; H301 Skin Corr. 1C ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1A ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410 EUH071
Limites de concentrations spécifiques :	Eye Dam. 1 ; H318: C ≥ 0.6 % • Skin Corr. 1C ; H314: C ≥ 0.6 % • Eye Irrit. 2 ; H319: C ≥ 0.06 % • Skin Irrit. 2 ; H315: C ≥ 0.06 % • Skin Sens. 1A ; H317: C ≥ 0.0015 % • (M=100)

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions .

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Après contact avec le produit consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool , Poudre d'extinction , Dioxyde de carbone (CO2) , Jet d'eau pulvérisée .

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit .

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Ne pas inhalter les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Observer les réglementations de la protection du travail.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie:

Mesures de lutte contre l'incendie: Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de acide fort, base forte, agent oxydant

Classe de stockage (TRGS 510) (D) : 12

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d´un matériau identique à celui d´origine. Informationes supplémentaires voir l´etiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Observer le mode d'emploi. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d´exposition, porter des appareils respiratoires.

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

(2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)PROPANOL ; N°CAS : 34590-94-8

Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 (D)
Valeur limite :	50 ppm / 310 mg/m^3
Limitation de crête :	1(I)
Version :	12.06.2023
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TWA (EC)
Valeur limite :	50 ppm / 308 mg/m^3
Remarque :	Skin
Version :	09.03.2022

2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 (D)
Valeur limite :	10 ppm / 49 mg/m^3
Limitation de crête :	2(II)
Remarque :	H,Y
Version :	12.06.2023
Type de valeur limite (pays d'origine) :	STEL (EC)
Valeur limite :	50 ppm / 246 mg/m^3
Remarque :	Skin
Version :	09.03.2022
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TWA (EC)
Valeur limite :	20 ppm / 98 mg/m^3
Remarque :	Skin
Version :	09.03.2022

Valeurs limites biologiques

2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 903 (D)
Paramètre :	Acide butoxyacétique (après hydrolyse) / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus ; En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées
Valeur limite :	150 mg/g Créatinine
Version :	12.06.2023

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

L'équipement de protection personnel doit être choisi en concordance avec les normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur par l'équipement de protection personnel. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes EN: respirateur EN 136, 140, 149; Lunettes de protection des yeux / EN 166; Vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; Gants de protection EN 374; Chaussures de sécurité EN-ISO 20345/DIN EN 13832-2/3.

Protection yeux/visage

Utiliser des lunettes de protection.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués, conforme à EN 374. Matériau approprié NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration > 240 min. Epaisseur du matériau des gants 0.2 mm . Indice de protection classe 5.

Protection corporelle

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire

Masques à filtre combiné A2 - P2 pour les travaux de courte durée. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max.du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : liquide:

Couleur : couleur

Odeur

caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :			Aucune donnée disponible	
Point de congélation :			Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	env.	100	°C
Température de décomposition :			Aucune donnée disponible	
Point éclair :			non applicable	
Température d'auto-inflammation :			Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur :	(50 °C)		123	hPa
Densité :	(20 °C)		1	g/cm^3
Test de séparation des solvants :	(20 °C)		non applicable	
Soluble dans l'eau:	(20 °C)		miscible	
pH :	(20 °C / 100 g/l)		4.5 - 5.5	
log P O/W :			Aucune donnée disponible	
Viscosité :	(20 °C)		450 - 600	mPa*s
Viscosité cinématique :	(40 °C)		Aucune donnée disponible	
Seuil olfactif :			Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur relative :	(20 °C)		Aucune donnée disponible	
Vitesse d'évaporation :			Aucune donnée disponible	
Solides inflammables :	Aucune donnée disponible.			
Gaz inflammables :	Aucune donnée disponible.			
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible.			

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Réaction exothermique avec: Alcalies (bases), concentré. Acide Comburant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 ((2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)PROPANOL ; N°CAS : 34590-94-8)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5135 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 ((2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)PROPANOL ; N°CAS : 34590-94-8)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	9500 mg/kg

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter égouts ou dans les parages. Eliminer en observant les réglementations administratives.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

08 01 12 (Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11)
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Directive 2010/79/EU (2010): Ce produit correspond à la catégorie g et est conforme. Contient 30g/l VOS.

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 40, 55, 75

Autres réglementations (UE)

Règlement (CE) N° 2019/1148 (commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs)

ANNEXE II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

NITRATE DE SODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488221-41-xxxx ; N°CE : 231-554-3; N°CAS : 7631-99-4

Poids : < 1 %

Directives nationales

Technische Anleitung Luft (TA-Luft) (D)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe (D) : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n´avons pas connaissance des conditions de travail données de l´utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L´utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

16.1 Indications de changement

15. Limites d'utilisation · 15. Classe risque aquatique

16.2 Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International ;Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IMDG- International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA - International Air Transport Association
IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level
LOEL - Lowest Observed Effect Level
NOAEL - No Observed Adverse Effect Level
NOEC - No Observed Effect Concentration
NOEL - No Observed Effect Level
OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development
VOC - Volatile Organic Compounds
AwSV - Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (D)
Voir tableau sur le site www.euphrac.eu.

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.